

# Rentrée académique 2000 – 2001

Conférence de presse du Rectorat / 24 octobre 2000

## Affaires générales 1999 – 2001: bilan et perspectives

---

Voici les 5 principaux éléments de la politique générale du Rectorat :

### a) Régime financier et Convention d'objectifs

L'Université de Lausanne est sur le point d'obtenir la reconduction de son régime financier dit de «conduite budgétaire par groupes», proposée par un projet de décret du 10 juillet 2000, qui était accompagné d'une «Convention d'objectifs 2001/2004» conclue entre le Conseil d'Etat et l'Université. En premier débat, le Grand Conseil vient d'accepter la proposition du Conseil d'Etat, tout en décidant de ratifier lui-même la Convention, par ailleurs légèrement modifiée.

Ces décisions, dont on attend la confirmation ces prochains jours, sont de nature à clarifier les attentes respectives du canton et de son Université, tout en fournissant à celle-ci un cadre d'action durable, une sécurité financière et une procédure de suivi et d'évaluation que le Rectorat salue très favorablement. Dans la Convention, le Rectorat a pris soin de rappeler en premier lieu les missions de base et permanentes que la LUL de 1977 assigne à l'Université (enseignement, recherche fondamentale), qui doivent être considérées avant tout.

### b) Projet «triangulaire» UNIL/UNIGE/EPFL et partenariat UNIL/UNIGE

Les travaux d'élaboration de ce projet se sont poursuivis avec intensité. Soutenu par les Conseils d'Etat vaudois et genevois et par le Conseil fédéral (déclaration d'intention du 30 juin 2000), le projet est actuellement soumis au Grand Conseil vaudois, qui est entré en matière à l'unanimité. Il est simultanément affiné par les trois Hautes Ecoles partenaires, pour que la Conférence universitaire suisse (CUS) puisse, après une première décision de principe positive (été 2000), se prononcer sur le montant de la contribution qu'elle lui attribuera au titre de la LAU (décision attendue en avril 2001).

L'Université de Lausanne a fait de la réalisation de ce projet son premier objectif stratégique selon la Convention 2001/2004 précitée; il s'agit en particulier pour elle de réaffecter, au terme de l'opération, le montant annuel libéré par le transfert de trois sections de sa Faculté des sciences à l'EPFL (chimie, mathématiques, physique; 32, 8 mios, soit 1/7<sup>ème</sup> du budget 1999) aux développements en sciences de la vie et en sciences humaines prévus.

D'autre part, le partenariat institué en 1996 entre les Universités de Lausanne et de Genève a fait l'objet d'une nouvelle déclaration commune du Conseil rectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2000, qui en fait le bilan et en redéfinit les objectifs.

*Affaires générales*

---

**c) Redéfinition de la politique de communication de l'UNIL**

Une politique de communication (interne et externe) cohérente et ciblée fait partie des instruments de toute Université moderne. Pour redéfinir sa politique en la matière, le Rectorat a confié après concours à une agence spécialisée un mandat d'analyse et de conseil, qui est en cours d'exécution. Parallèlement, il a déjà pris des mesures concrètes parmi lesquelles:

- la mise sur pied, en collaboration avec le bureau du Grand Conseil, d'un groupe de liaison Université/Grand Conseil réunissant les députés intéressés à la politique de l'éducation supérieure; ce groupe a déjà tenu plusieurs réunions portant sur les nouveaux instruments de la politique universitaire fédérale, la convention d'objectifs, le projet «triangulaire»;
- la refonte du site web central de l'UNIL: sous la direction de la Secrétaire générale de l'UNIL, ce vecteur d'information très important (octobre 1998: accès mensuel de 30'000 personnes; actuellement: près de 70'000) a subi une réorganisation majeure (contenu, possibilités de navigation, ligne graphique), et il est accessible dans sa nouvelle version depuis cet été ([www.unil.ch](http://www.unil.ch)).

**d) Création d'un bureau de transfert de technologies, en collaboration avec les Hospices cantonaux**

Une convention Université/Hospices cantonaux a permis la mise sur pied d'un bureau commun de transfert de technologies (PACTT), localisé au Bugnon et dirigé par M. Eric Lucien. Lieu de contact privilégié pour les multiples liens entre la recherche universitaire et l'industrie, ce bureau offre au nom des institutions partenaires une gamme de services aux unités de recherche lausannoises (gestion des droits de propriété intellectuelle, assistance dans la recherche, négociation et rédaction de contrats de parrainage et de consultance avec l'industrie).

**e) Préparation d'une stratégie à long terme**

Les projets ou accomplissements mentionnés ci-dessus ne suffisent pas à définir une stratégie à long terme de l'Université de Lausanne, qui doit être préparée. Aussi, le Rectorat a consacré de nombreuses séances de réflexion à l'avenir de l'Université de Lausanne au-delà de la période couverte par la Convention d'objectifs (2001–2004). L'objectif est de présenter avant la fin de l'année 2001 une série de scénarios sur lesquels les autorités du canton seront appelées à se prononcer.

**Personne de contact:**

**M. Jean-Marc Rapp, recteur, tél. 021/692 20 11.**

# Rentrée académique 2000 – 2001

Conférence de presse du Rectorat / 24 octobre 2000

## Affaires étudiantes

---

### Effectifs d'étudiants au semestre d'hiver 2000-2001

Les chiffres actuellement disponibles ne sont pas définitifs, et ne permettent pas d'extrapolation fiable pour les effectifs de l'année 2000-2001. On peut constater que le nombre d'étudiants déjà inscrits actuellement est semblable à celui de l'an dernier à la même époque, ce qui pourrait suggérer une stabilité de cet effectif. La proportion d'étudiantes est, comme ces dernières années, légèrement au-dessus de 50%.

### Garderies communes UNIL-EPFL

Une extension des places d'accueil des garderies pour enfants jusqu'à 5 ans sera progressivement mise en place dès la fin de cette année. Cette augmentation se fera de concert avec l'EPFL; un soutien du Fonds de la Confédération pour l'Égalité des chances a par ailleurs été sollicité. Cet engagement constitue l'une des mesures prises pour favoriser les carrières universitaires féminines.

### Service d'orientation et conseil

Le Service, en collaboration avec le Service statistique et la FAE, a effectué une enquête sur les taux d'échecs aux examens propédeutiques des différentes facultés. De plus, un sondage par questionnaire auprès des étudiants a été réalisé par la FAE, avec le soutien du Rectorat qui en a déjà rendus publics les résultats principaux. Des informations quantitatives sur ces taux d'échecs seront à nouveau récoltées cette année, en vue de l'établissement d'une base de données permettant d'établir des comparaisons sur la durée et de fonder des mesures visant à réduire les taux d'échecs.

### Logement des étudiants

Le marché du logement devient de plus en plus serré, en particulier pour les chambres d'étudiants. Cette offre, dont on estime qu'elle devrait couvrir environ 10% de l'effectif UNIL + EPFL (15'000 étudiants), est actuellement d'à peine 1'000 chambres. Des projets de construction de nouveaux sites de logements pour étudiants ont donc été mis sur pied, sous l'égide de la Fondation «Maisons pour étudiants», pour une réalisation prévue ces prochaines années.

### **Personne de contact:**

***M. Jacques Diezi, vice-recteur, tél 021/692 20 30.***

# Rentrée académique 2000 – 2001

Conférence de presse du Rectorat / 24 octobre 2000

## Enseignements et enseignants

### Bâtiments

---

#### Enseignements et enseignants

L'Université a obtenu une délégation de compétence importante de la part du Conseil d'Etat en matière d'engagement des professeurs remplaçants et professeurs suppléants. Depuis le 1 septembre 2000, le rectorat gère ces dossiers et procède aux nominations, ce qui accélère le processus.

L'Université a entrepris des démarches en vue réadapter les conditions d'engagement pour les rendre plus compatibles avec le marché du travail dans les domaines les plus difficiles et afin de garantir la qualité de l'enseignement de notre Université.

Dans le domaine qualité, les évaluations des enseignements sont entrées dans la pratique et le service «conseil et évaluation» a traité tous les dossiers des enseignants arrivant à renouvellement (une centaine de cas). Ces évaluations sont en général bien vécues et acceptées par les intéressés.

La réforme de la section de sociologie progresse et lors des prochaines nominations un nouveau partage des compétences en matière d'enseignement et de recherche pourra être mis en place.

L'UNIL va se doter d'un poste «pour l'égalité des chances».

La prévention du harcèlement et du mobbing demeure une priorité du Rectorat, qui s'efforce de favoriser la collaboration avec d'autres services, EPFL ou Etat de Vaud.

#### Bâtiments

Le projet de construction du bâtiment des auditoriums progresse, les plans sont à l'enquête. Les locaux à l'intérieur des bâtiments existants sont saturés et le Rectorat se voit dans l'obligation de prévoir des locations en dehors du campus pour assurer l'accueil des différents projets de recherche en cours et pour assurer au corps professoral et aux assistants des conditions de travail suffisantes.

#### **Personne de contact:**

**M. Jörg Winistorfer, vice-recteur, tél. 021/692 20 41.**

# Rentrée académique 2000 – 2001

Conférence de presse du Rectorat / 24 octobre 2000

## Recherche, Formation postgrade et continue

### Nouvelles technologies pour l'éducation et Transfert de technologie

---

Créé en automne 1999 pour faire face aux nombreux défis scientifiques, culturels et socio-économiques qui se posent actuellement à l'Université, le secteur du Rectorat en charge des questions liées à la recherche et à la postformation s'est développé et enrichi au printemps 2000 des compétences et prestations de deux nouvelles entités: le Centre des Technologies pour l'Enseignement et la Formation (CenTEF), ainsi qu'une cellule de transfert de technologie mise sur pied en collaboration avec le Service des Hospices cantonaux, PACTT.

#### Recherche

Offrir un environnement favorable à l'épanouissement d'activités scientifiques de pointe, promouvoir au mieux l'existant, stimuler et favoriser l'émergence de l'innovation, tels sont quelques-uns des objectifs majeurs du Rectorat en matière de recherche.

En 1999-2000, l'UNIL a connu la réussite au sein de plusieurs programmes d'importance nationale tels que les «Professeurs boursiers FNS», le «Campus virtuel Suisse» ou les «Professeurs Sandoz». Elle a également été active dans le cadre des programmes de l'Union européenne. Par ailleurs, des étapes essentielles à la réalisation du grand projet de développement de l'Arc lémanique «Sciences, Vie, Société» ont été franchies avec succès.

Conditions sine qua non à un enseignement de qualité, la vitalité et l'excellence de la recherche exigent une politique de soutien cohérente, imaginative et ambitieuse; aussi le Rectorat entend-il constituer un budget incitatif permettant la mise en œuvre d'opérations d'encouragement tant structurelles que conjoncturelles. Parmi les mesures envisagées, mentionnons la création d'un Conseil scientifique, ainsi que le renforcement de la cellule Recherche qui offre appui et conseil pour la soumission de projets; les Facultés et Ecole seront, de leur côté, invitées à mettre en place des conseils scientifiques; enfin, la flexibilisation du cahier des charges des enseignants constituera un élément non négligeable des efforts de promotion de la recherche UNIL.

#### Postgrades

Cruciale pour la formation de la relève et le rayonnement de l'institution, l'offre lausannoise en postgrades compte actuellement 33 programmes dans les domaines les plus variés - de la criminalistique chimique à l'économie de la santé.

Outre les projets propres à l'UNIL, les développements s'articulent essentiellement autour de l'axe

*Recherche, Formation postgrade et continue,  
Nouvelles technologies pour l'éducation et Transfert de technologie*

---

Vaud-Genève et de la Coordination Universitaire de Suisse Occidentale (CUSO). On dénombre trois types de formations postgrades : le Certificat, le Diplôme d'études approfondies (DEA) et le Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS).

Les Universités de Lausanne et Genève proposent en commun 12 formations postgrades. Un Fonds de coordination permet de financer les déplacements entre les deux institutions des professeurs et étudiants concernés. Parmi les réalisations récentes, un DESS en droit des affaires a été mis sur pied en automne 1999; la rentrée 2000-2001 voit la transformation du «Master en sciences de la Terre» en DEA lémanique, ainsi que la création d'un DEA en bioinformatique.

Dans le cadre de la CUSO, un diplôme en sciences de l'Antiquité est offert depuis le printemps 2000; la rentrée 2000-2001 coïncide avec la transformation en DESS du diplôme d'études supérieures en pharmacie hospitalière et avec le renouvellement du diplôme en systématique et gestion de la biodiversité. Elle s'accompagne également du lancement de diplômes en sciences du langage et en écologie humaine.

En collaboration avec l'EPFL et l'Université de Berne, l'UNIL est, en outre, associée à un certificat intitulé «Politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche» lancé au printemps 2000. Enfin, un DESS lausannois en psychosociologie clinique est offert dès cet automne.

D'autres projets sont en préparation et devraient pouvoir se concrétiser lors de la rentrée académique 2001-2002.

## **Formation continue**

Neuf ans après sa création, le Service de formation continue a atteint les principaux objectifs qu'il s'était fixés :

- Offre d'une cinquantaine de cours par année (d'une durée d'un à cinq jours) portant sur des sujets d'actualité dans des domaines spécifiques et alliant connaissances de pointe et applications pratiques. Plusieurs certificats de formation continue complètent la palette.
- Ouverture à un public de professionnels désireux de se perfectionner parallèlement à leur activité.

Le nombre des participants est en augmentation régulière (1'180 en 1998, 1'950 en 1999). Provenant aussi bien des secteurs public et privé, ils sont, pour l'essentiel, actifs dans les domaines du management, de la santé, du psychosocial, des sciences et techniques, de l'enseignement et du droit.

- Collaborations et partenariats avec les milieux professionnels de la région, ainsi qu'avec d'autres universités suisses et européennes.

Le Service de formation continue entend développer ses programmes en s'attachant aux priorités suivantes :

- thématiques de pointe ou d'actualité, traitées à la fois de manière académique et pratique,
- approche interdisciplinaire,
- collaboration avec les milieux professionnels pour la mise en place des formations.

*Recherche, Formation postgrade et continue,  
Nouvelles technologies pour l'éducation et Transfert de technologie*

---

## **CenTEF**

En février 2000, l'Université de Lausanne s'est dotée d'un centre de soutien et de pilotage dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Education (NTE): le CenTEF. Ce dernier a pour mandat d'encadrer et de favoriser une utilisation judicieuse des NTE dans le cadre de l'enseignement supérieur. Il mène également des recherches sur les effets sociaux, pédagogiques et organisationnels des nouvelles technologies sur la qualité de l'enseignement. D'autre part, le CenTEF organise des séminaires théoriques et pratiques sur les NTE.

L'encadrement que le CenTEF a apporté à la conception et à la réalisation de nombreux projets permet d'ores et déjà à l'Université de Lausanne de se profiler comme l'un des acteurs incontournables dans le domaine de la formation flexible et à distance. A titre d'exemple, l'UNIL dirige trois projets du Campus Virtuel Suisse et participe à neuf autres projets dans le cadre de cet appel à l'innovation lancé par l'OFES et la CUS. Le CenTEF élabore et développe plusieurs autres projets dans des domaines aussi divers que l'archéologie, la muséologie, l'économie, le management, l'espagnol et le français moderne.

Les multiples projets encadrés et pilotés par le CenTEF ont jusqu'ici nécessité la création d'une quinzaine de postes, dont un seul émargeant au budget de l'Université, les autres étant financés par des fonds externes. Ce nombre augmentera encore d'ici la fin 2000.

## **Transfert de technologie**

Consciente des enjeux liés à la valorisation et à la diffusion des connaissances, l'UNIL bénéficie, depuis février 2000, d'une cellule de transfert de technologie. PACTT a pour mission de promouvoir et valoriser les résultats des recherches menées au sein des deux institutions, essentiellement dans les domaines des sciences de la vie et des biotechnologies. Il veille à ce que la recherche fondamentale, lorsque cela est pertinent, se transforme en technologies et produits destinés au bien public.

Interface entre le monde académique et le monde industriel, PACTT garantit un encadrement professionnel à tous les acteurs du transfert de technologie. Parmi les services offerts aux collaborateurs des deux institutions, citons le conseil à la propriété intellectuelle, l'identification de partenaires industriels, la formation au transfert de technologie, ainsi que la gestion des brevets et licences.

## ***Personne de contact:***

***M. Walter Wahli, vice-recteur, tél. 692 20 56.***

# Rentrée académique 2000 – 2001

Conférence de presse du Rectorat / 24 octobre 2000

## **Finances, Informatique et Statistiques**

---

### **Perspectives budgétaires**

Au terme de son plan d'économies 1997-2000, le Rectorat de l'Université s'est employé à convaincre le Conseil d'Etat et la Commission des finances du Grand Conseil de passer à une politique de développement de l'Université dans laquelle s'inscrit le projet triangulaire UNIL-UNIGE-EPFL.

En conséquence, le projet de budget de l'UNIL présenté à l'Etat comportait un certain nombre d'augmentations liées à des objectifs. Une partie d'entre elles ont été acceptées par les instances cantonales. En outre, plusieurs exposés des motifs et projets de décrets, liés en partie au projet triangulaire, ont été soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil:

- Exposé des motifs et projet de décret pour la reconduction du régime financier provisoire de l'Université de Lausanne «conduite budgétaires par groupes», accompagnée d'une convention d'objectif, pour la période 2001-2004 (octobre 2000).
- Préparation et présentation au Conseil d'Etat de l'exposé des motifs et projet de décret en faveur du renouvellement et de l'acquisition de matériel scientifique à l'Université de Lausanne. Cet objet sera présenté au Grand Conseil en février 2001.
- Réallocations des ressources budgétaires inscrites au budget du Rectorat suite aux économies excédentaires réalisées dans le cadre du programme d'économies de l'Etat de Vaud et les ressources accordées pour enrayer la dégradation du taux d'encadrement.

### **Informatique**

Dans sa session de février 2000, le Grand Conseil de l'Etat de Vaud a accordé sans opposition un crédit d'investissement pour l'équipement informatique de l'Université de Lausanne d'un montant global de Fr. 5'200'000.-, subventions fédérales comprises. Cette votation était le résultat d'un travail de longue haleine de la part des services du Rectorat, pour élaborer, expliquer et défendre la politique informatique de l'Institution pour les années 2000 à 2003. Ceci est aussi le début d'une nouvelle période d'investissement pour l'Université de Lausanne.

En 2000 nous avons déjà réalisé, à l'attention des chercheurs de l'Université, le renouvellement du réseau dans les bâtiments des services centraux, des sciences économiques, de la bibliothèque et de la biologie, en déployant une technologie giga Ethernet. De même, la pleine participation au nouveau réseau SWITCHng des universités suisses a pu être assurée grâce à ce crédit. Pour les étudiants, nous avons généralisé l'octroi d'une boîte aux lettres électroniques à tous les étudiants et de façon automatique. Des bornes d'accès à Internet sont en cours de déploiement dans les lieux publics du campus. Pour le corps administratif, ce crédit nous a permis d'achever



## *Finances, informatique et statistiques*

---

la première phase du projet SAP, à savoir la mise en place correcte des modules financiers et de gestion des ressources humaines.

En 2001, cette politique d'investissement se poursuivra selon les mêmes axes et en mettant un accent prononcé sur la sécurité. Les réseaux universitaires à Lausanne comptent près de 20'000 nœuds de connexion, si l'on englobe l'Université, l'EPFL, le CHUV, la Bibliothèque cantonale et l'ISREC. Pour autoriser un accès ouvert sur ce réseau, tout en protégeant les données qui y résident, nous développons à l'Université une politique active de sécurité, en prenant des mesures telles que l'installation d'un filtre de messagerie, la mise en place d'un «firewall» pour les systèmes administratifs ou encore le déploiement d'un service central d'authentification. L'attribution de cartes à puces aux étudiants, prévue pour la rentrée universitaire 2001, permettrait de compléter ces mesures de sécurisation nécessaires.

### **Statistiques**

Les travaux se sont poursuivis, afin de répondre aux exigences de la nouvelle loi fédérale d'aide aux universités et de fournir les indicateurs mesurant l'approche des objectifs inscrits à la Convention d'objectifs 2001-2004. L'UNIL commence actuellement la réflexion relative à la conception d'un modèle de gestion analytique, qui devra être implanté de manière coordonnée dans toutes les universités suisses à l'instigation de la Confédération.

### ***Personne de contact:***

***Mme Maia Wentland Forte, vice-recteur, tél. 021/692 20 61.***

# Rentrée académique 2000 – 2001

Conférence de presse du Rectorat / 24 octobre 2000

## Relations internationales

---

Dans la convention d'objectifs 2001/2004 entre le Conseil d'Etat du Canton de Vaud et l'Université de Lausanne, l'un des objectifs stratégiques de l'UNIL est le renforcement d'une politique active d'internationalisation, incluant une augmentation des échanges et la généralisation de l'utilisation du système de crédits européens.

Pour réaliser ce projet, différentes mesures sont prévues:

### Communication

- amélioration de l'information aux étudiants de l'UNIL sur les possibilités d'échange;
- développement d'outils de communication (brochures, site web) pour attirer de nouveaux partenaires ou des étudiants étrangers et permettant ainsi en échange d'obtenir des places hors de Suisse pour les étudiants;
- mise en valeur des possibilités d'apprentissage du français pour étrangers à l'UNIL.

### Offre de cours

- renforcement de l'offre en cours d'été, en collaboration avec la formation continue et les cours de vacances, pour attirer des institutions partenaires qui offriraient en échange des places aux étudiants lausannois;
- soutien du Rectorat à l'introduction de certains cours en anglais dans les facultés;
- appui au développement de formations pré- et postgrades en collaboration avec des universités partenaires européennes;
- accueil de professeurs étrangers afin que les étudiants lausannois soient mis en contact avec des cultures scientifiques diverses.

### Mobilité et reconnaissance des acquis

- amélioration des procédures de reconnaissance des séjours d'études à l'étranger par l'utilisation généralisée du système de crédits européens ECTS;
- soutien à la semestrialisation des études qui facilite la mobilité des étudiants;
- recherche d'un complément de financement pour les bourses attribuées aux étudiants de l'UNIL;
- intervention auprès des autorités cantonales au vu de faciliter les procédures d'accueil des étudiants étrangers;
- introduction du Supplément de Diplôme.

### Déclaration de Bologne

- contribution à l'harmonisation et à la transparence de l'enseignement supérieur suisse et européen (déclaration de Bologne)

### **Personnes de contact:**

**M. Jacques Diezi, vice-recteur, tél. 021/692 20 20 ou**  
**Mme Antoinette Charon, adjointe, tél. 021/692 20 26.**